



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

2012/2092(BUD)

25.9.2012

AVIS

de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

à l'intention de la commission des budgets

sur la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne
pour l'exercice 2013
(12749/2012 – C7-0233/2012 – 2012/2092(BUD))

Rapporteur pour avis: Reinhard Bütikofer

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. estime que le budget de l'Union européenne devrait être axé sur des politiques et des programmes européens qui puissent largement contribuer à rétablir une croissance durable dans l'Union et qui apportent des solutions aux problèmes majeurs auxquels notre société est confrontée;
2. souligne l'importance d'investir à long terme dans la recherche, le développement et l'innovation (R&D&I) et de garantir, dans le budget 2013, un niveau de financement suffisant pour assurer la transition vers une économie plus verte, à faible intensité de carbone;
3. estime que des mesures sont nécessaires pour intégrer les femmes sur le marché du travail et pour mieux concilier la vie de famille et la vie professionnelle;
4. rappelle que le budget de l'Union européenne est un instrument important pour renforcer la solidarité entre États membres et entre générations et pour accroître la compétitivité de l'Europe; est convaincu que le budget de l'Union offre des possibilités de synergie pour la mise en œuvre de politiques qui ne pourraient pas être menées par les seuls États membres; demande que les fonds européens disponibles soient utilisés de manière optimale, en mettant l'accent sur la valeur ajoutée européenne, sur une meilleure cohésion économique, sociale et territoriale, sur une rationalisation efficace et sur les effets de levier;
5. comprend les préoccupations du Conseil à propos des contraintes économiques et budgétaires nationales découlant de la crise mondiale qui a eu pour effet de fragiliser la croissance économique et la stabilité financière des États membres, et d'aggraver l'endettement de ces derniers, mais est d'avis que des mesures doivent être prises en 2013 pour renforcer la solidarité et favoriser la croissance durable et l'emploi, dans le but de relancer l'économie;
6. souligne la nécessité de mobiliser la Commission et les États membres pour qu'ils façonnent et facilitent la création de nouveaux emplois de qualité et durables, en développant dans l'Union des industries éco-efficaces, des infrastructures efficaces et écologiques dans les secteurs des transports et de l'énergie, et des services modernes et innovateurs;
7. rappelle que le budget annuel de l'Union européenne, avec son effet de levier, doit soutenir les politiques de relance des États membres et reconnaît qu'il est nécessaire de renforcer et de coordonner le financement afin de mettre en œuvre, et de l'aligner sur, la stratégie Europe 2020 pour la croissance et l'emploi; souligne que les plafonds de la rubrique 1a du cadre financier actuel ne sont pas suffisants pour mettre en œuvre les politiques prioritaires de l'Union; se félicite de l'augmentation proposée des dépenses liées à la croissance durable, notamment en ce qui concerne le 7^e programme-cadre et le

programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI); souligne qu'il convient d'accorder une attention particulière à la mise en œuvre des priorités budgétaires du PE pour les exercices précédents dans les domaines de la politique industrielle, de la recherche et de l'énergie;

8. estime à cet égard qu'il conviendrait de mettre davantage l'accent sur les projets de déploiement bénéficiant d'un financement au titre de la recherche et de l'innovation afin de combler le fossé existant entre les résultats de recherche et la valorisation commerciale, de façon à garantir la compétitivité de l'Union;
9. demande à la Commission d'assurer, en 2013, un niveau de financement adéquat en faveur de la recherche et du développement d'applications et de services spécifiques au système mondial de navigation par satellite (GNSS);
10. attire l'attention sur le rôle essentiel que peuvent jouer les programmes phares de l'Union, tels que Horizon 2020, COSME et le mécanisme "Connecter l'Europe" s'ils bénéficient d'un financement suffisant; est d'avis que le budget 2013 devrait assurer une transition sans heurts vers la mise en place de ces nouveaux programmes; demande que des ressources plus importantes soient mobilisées, en synergie avec la politique de cohésion, afin de promouvoir une économie européenne durable comme un des moteurs essentiels de la compétitivité, du développement industriel et de la capacité d'adaptation pour l'avenir;
11. souligne l'importance des politiques de l'Union en faveur du pluralisme des médias, qui s'appuient en particulier sur des activités de recherche, d'éducation et de diffusion; souligne le rôle précieux que peut jouer le Centre pour le pluralisme et la liberté des médias créé récemment;
12. appelle l'attention sur le fait que les petites et moyennes entreprises (PME) sont à l'origine de 85 % des nouveaux emplois nets créés dans l'Union entre 2002 et 2010¹; demande que les politiques d'aide, ainsi que les programmes et les ressources de l'Union, soient renforcées afin d'exploiter pleinement le potentiel de croissance, notamment en facilitant la participation des PME aux marchés publics, en veillant à la réalisation d'investissements en matière d'innovation, en soutenant les start-up, en contribuant à réduire les charges administratives, en assurant la promotion de l'esprit d'entreprise, ainsi qu'en facilitant et en simplifiant l'accès au financement, y compris l'accès au capital-risque; se félicite de l'augmentation des crédits alloués au programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise, qui soutient l'innovation dans les PME; regrette toutefois que la proposition de la Commission ne prévoie pas la mise en œuvre complète du programme "Énergie intelligente - Europe";
13. rappelle à la Commission la nécessité de mettre davantage l'accent sur les programmes visant à réaliser les objectifs du "Small Business Act" (loi sur les petites entreprises), qui établit un ensemble de dix principes visant à rendre l'environnement commercial plus favorable aux PME;

¹ Communication du 25 juin 2008 de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - "Think Small First": Priorité aux PME - Un "Small Business Act" pour l'Europe, COM(2008)0394.

14. félicite la Commission pour le succès de l'action préparatoire Erasmus pour jeunes entrepreneurs et salue la décision d'intégrer désormais ce programme dans le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité, regrette toutefois que le budget modeste dont ce programme est doté empêche son développement et dissuade des partenaires intéressés et qualifiés; demande par conséquent à la Commission de prévoir des moyens financiers suffisants pour permettre une croissance adéquate du programme en 2012 et 2013;
15. reconnaît la nécessité d'éviter que les PME ne réduisent leurs investissements, notamment dans la recherche et le développement; estime que le renforcement de l'aide accordée par la Banque européenne d'investissement (BEI) aux PME et aux infrastructures doit figurer au cœur des priorités, et que dès lors, le recours des PME à ce soutien financier doit être optimisé;
16. soutient pleinement l'initiative relative aux emprunts obligataires visant à faire appel à l'épargne privée et à renforcer la gamme d'instruments disponibles pour des projets d'infrastructure dans le domaine de l'énergie, des transports et des TIC; souligne la nécessité d'utiliser à bon escient les critères de durabilité de la BEI, au même titre que les critères financiers;
17. demande la mise en place d'instruments de financement spécifiques pour soutenir les initiatives du Fonds européen d'investissement (FEI) visant à créer une infrastructure européenne de financement de l'entrepreneuriat social, afin que celui-ci devienne un secteur économique à part entière en Europe;
18. rappelle qu'il faudra investir près de mille milliards d'euros¹ dans notre système énergétique d'ici à 2020 afin de respecter les objectifs en matière de politique énergétique et de climat et qu'il existe un déficit de financement d'environ 100 milliards d'euros pour les réseaux de transport d'énergie;
19. déplore le fait que les initiatives destinées à renforcer les grands objectifs de l'Union en termes d'énergie ne bénéficient pas d'un financement suffisant et que le plan SET n'ait pas encore reçu suffisamment de fonds, malgré les demandes répétées du Parlement;
20. estime que l'Union doit procéder à des investissements pour assurer l'accès de l'Europe à l'espace et aux infrastructures orbitales;
21. rappelle que 2013 sera la dernière année de la période de programmation actuelle et s'inquiète de la réduction possible du niveau des crédits de paiement; souligne qu'il est essentiel de respecter les engagements de l'Union par rapport aux projets en cours et soutient l'augmentation des paiements proposée par la Commission dans son projet de budget;
22. se félicite de l'accord conclu en décembre 2011 concernant le financement des coûts supplémentaires liés à ITER, mais estime que le fait de garantir un montant de 360 millions d'euros dans le budget 2013 ne devrait pas avoir pour effet d'entraver la bonne mise en œuvre d'autres politiques européennes, et notamment celles qui contribuent

¹ Priorités en matière d'infrastructures énergétiques pour 2020 et au-delà - Schéma directeur pour un réseau énergétique européen intégré, COM(2010)677.

à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020, au cours de ce dernier exercice de la période de programmation et insiste en particulier pour que les redéploiements éventuels n'affectent pas ces priorités budgétaires.

JUSTIFICATION

Introduction

Les priorités de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ci-après la commission ITRE) concernant le projet de budget pour 2013 ont été exprimées dans son avis du 31 mai 2012 sur le mandat pour le trilogue sur le projet de budget 2013, et le résultat du vote est joint à la justification. Les amendements relatifs aux lignes budgétaires telles que modifiées par le Conseil ont été adoptés au sein de la commission ITRE le 3 septembre 2012.

La commission ITRE est clairement convaincue que le budget de l'Union devrait servir à financer en premier lieu les politiques et les programmes communautaires qui contribuent de façon substantielle au rétablissement d'une croissance durable dans l'Union européenne et qui répondent aux principaux problèmes sociétaux.

En particulier, la commission ITRE souhaite mettre l'accent sur les priorités suivantes dans le projet de budget pour 2013:

- Il convient de prévoir des investissements à long terme dans la recherche, le développement et l'innovation (RDI), ainsi que des investissements en faveur de la transition vers une économie verte à faibles émissions de CO₂.
- L'Union européenne doit mettre en œuvre des initiatives renforcées de soutien aux PME ainsi que des programmes et des ressources permettant à ces dernières de libérer pleinement leur potentiel de croissance.
- Le budget annuel de l'Union européenne, avec son effet de levier, doit soutenir les politiques de relance des États membres grâce un financement mieux coordonné.
- Enfin, il est important de rappeler que 2013 est la dernière année de la période de programmation actuelle et qu'il est donc essentiel de respecter les engagements de l'Union envers les projets en cours. Déploie les réductions proposées par le Conseil et soutient la proposition d'augmentation des paiements présentée par la Commission dans son projet de budget.

Explications par titre

Titre 01 – Affaires économiques et financières

La diminution de 30 millions d'euros des crédits de paiement telle que proposée par le Conseil pour le programme "Innovation et esprit d'entreprise" (ligne 01 04 04) dans le cadre du programme pour l'innovation et la compétitivité compromettrait fortement la réalisation des objectifs dudit programme. Avec le budget proposé par le Conseil, la Commission prévoit de terminer les paiements avant l'été 2013, avec pour conséquences de graves incidences juridiques pour la Commission et des implications pour les PME concernées. La commission ITRE propose par conséquent de rétablir le projet de budget.

Titre 02 – Entreprises

Les réductions proposées par le Conseil au titre 02 nuisent à la réalisation de la stratégie

Europe 2020 dans plusieurs domaines importants liés à la politique des entreprises et de l'industrie, en particulier le programme pour l'innovation et la compétitivité (lignes 02 01 04 04, 02 01 04 30 et 02 02 01) qui est un élément essentiel pour soutenir les PME européennes. En outre, il est également proposé de rétablir le projet de budget pour la recherche dans le domaine de l'espace (lignes 02 02 15, 02 04 01 01, 02 04 01 03) et de soutenir l'Agence du GNSS européen (02 05 02 01).

Titre 08 – Recherche

Titre 10 – Recherche directe

La commission ITRE demande, dans ses amendements, le rétablissement de lignes budgétaires sous les titres "Recherche" et "Recherche directe" pour tous les domaines liés aux grands problèmes sociétaux. La commission ITRE a toujours appuyé la mise en œuvre intégrale du 7^e programme-cadre, et elle estime qu'il sera d'autant plus nécessaire de soutenir, en 2013, la relance de l'économie européenne à travers la recherche et l'innovation. Par conséquent, les réductions proposées pour l'ensemble du programme-cadre sont inacceptables et risqueraient de compromettre gravement la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020.

Titre 09 - Société de l'information et médias

La commission ITRE demande le rétablissement des lignes budgétaires qui contribuent de façon importante à l'initiative phare de la stratégie Europe 2020, intitulée "Stratégie numérique pour l'Europe", en particulier toutes les lignes concernant le soutien aux activités de recherche et d'innovation.

Titre 32 - Énergie

La commission ITRE demande le rétablissement de plusieurs lignes budgétaires essentielles au titre 32 du projet de budget de la Commission. En outre, la commission reconnaît également la nécessité d'octroyer des fonds supplémentaires (environ trois millions d'euros) à l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) (32 04 10 01) afin de lui permettre de développer les outils logiciels nécessaires à l'application du règlement REMIT (n° 1227/2011). Les coûts de développement du logiciel ne sont pas prévus dans le projet de budget pour 2013 et sans un financement supplémentaire en 2013, le délai de mise en œuvre dudit règlement risque de ne pas être respecté.

Projets pilotes et actions préparatoires

La commission ITRE a examiné et évalué tous les projets pilotes et les actions préparatoires (PP et AP) proposés par les députés, et elle a adopté quatre nouveaux PP et AP qui soutiennent les priorités politiques de la commission et qui ont un fort potentiel de développement au sein des futures activités et programmes de l'Union européenne:

- action préparatoire "*L'innovation sociale guidée par l'entrepreneuriat social et l'entrepreneuriat des jeunes*" (après la ligne 04 04 17): identifier, développer, promouvoir et diffuser les bonnes pratiques des pouvoirs publics nationaux, régionaux ou locaux et des intermédiaires financiers dans l'assistance aux jeunes entrepreneurs ou aux entrepreneurs

sociaux en des temps de chômage élevé chez les jeunes;

- projet pilote "*Programme de réaction de la demande pour les consommateurs d'énergie institutionnels publics en faveur du marché d'équilibrage du réseau*" (après la ligne 08 05 03): faire la démonstration d'un programme innovant de services auxiliaires de type "réaction de la demande" en vue de l'équilibrage du réseau au moyen d'un portefeuille de capacités de bâtiments publics;

- projet pilote "*Récupération des matières premières essentielles au moyen du recyclage: une opportunité pour l'UE et l'UA*" (après la ligne 08 06 02): établir une coopération stable entre l'Europe et l'Afrique pour la recherche et l'innovation dans le domaine du recyclage et de la récupération des matières premières;

- projet pilote "*Modèle de financement innovant pour la rénovation du logement et de l'immobilier résidentiels plurifamiliaux dans la région du Danube*" (après la ligne 32 04 20): montrer comment stimuler les investissements du secteur privé afin de mobiliser des investissements d'un montant important sur le marché de la rénovation du logement multifamilial à faibles émissions de CO₂.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	24.9.2012
Résultat du vote final	+: 39 -: 1 0: 3
Membres présents au moment du vote final	Amelia Andersdotter, Josefa Andrés Barea, Jean-Pierre Audy, Ivo Belet, Reinhard Bütikofer, Maria Da Graça Carvalho, Giles Chichester, Pilar del Castillo Vera, Robert Goebbels, Jacky Hénin, Edit Herczog, Kent Johansson, Romana Jordan, Philippe Lamberts, Judith A. Merkies, Angelika Niebler, Jaroslav Paška, Vittorio Prodi, Jens Rohde, Paul Rübig, Amalia Sartori, Salvador Sedó i Alabart, Francisco Sosa Wagner, Evžen Tošenovský, Marita Ulvskog, Vladimir Urutchev, Kathleen Van Brempt
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Daniel Caspary, António Fernando Correia de Campos, Ioan Enciu, Vicente Miguel Garcés Ramón, Elisabetta Gardini, Françoise Grossetête, Andrzej Grzyb, Cristina Gutiérrez-Cortines, Roger Helmer, Jolanta Emilia Hibner, Eija-Riitta Korhola, Werner Langen, Pavel Poc, Vladimír Remek
Suppléant(s) (art. 187, par. 2) présent(s) au moment du vote final	Jorgo Chatzimarkakis, Keith Taylor